



BONNES FEUILLES

NUMÉRO 29 - MARS 2021

LE CRÉPUSCULE DU LIBÉRALISME

par Jean-Louis CHAMBON

Président-Fondateur du Cercle Turgot

En partenariat avec :



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

LE CRÉPUSCULE DU LIBÉRALISME



Les tenants du « *libéral-Bashing* » qui, en France, reste culturellement tendance, ont reçu un prompt renfort avec cette pandémie qui n'en finit plus... Un dégât collatéral de plus dont il convient de ne pas sous-estimer la portée sur le long terme.

L'Etat en effet, partout dans le monde, fait un retour en force inédit... Les Keynésiens ne s'en plaindront pas, et, dans notre doux pays, où « l'Etat-providence » était déjà plus qu'installé, voilà qu'on réinvente non seulement le soutien à l'économie, mais aussi l'esprit même de la politique économique. Face à l'onde de choc de la Covid-19, une forme de « renationalisation du financement de l'économie » s'est mise à l'œuvre, non seulement à travers les PGE (prêts garantis par l'Etat), tant par leur nature (jusqu'à 90 % de garantie étatique) que par leur volume (enveloppe vertigineuse de 300 milliards !) mais aussi, par le vaste plan de soutien destiné à « protéger l'économie » entrée en brutale récession. Si on rajoute à cela, l'élaboration de vastes plans de relance, notre addiction aux dépenses publiques (55 % du PIB) on se dit que notre économie déjà « semi-dirigée » est en passe de devenir totalement... administrée.

Si on ne peut que se réjouir de cette synergie salubre du triptyque :

Etat/Union-Européenne/Banque Centrale, le « quoiqu'il en coûte » vient s'ajouter aux signes avant-coureurs d'un nouveau dirigisme étatique dont les feux ne s'éteignent jamais du côté de Bercy (et pas seulement...) :

- Prenez l'exemple du « veto de souveraineté » sur l'Opa amicale de Couche Tard sur Carrefour, ajoutez-y l'interdiction uniforme de distribution des dividendes faite aux Banques privées françaises,

dont les pouvoirs publics reconnaissent pourtant que contrairement à 2008, elles sont aujourd'hui « une partie de la solution à la crise », vous en viendrez à convenir qu'on a jamais été aussi près d'un « interventionnisme d'Etat exacerbé ».

Or l'étatisme qui rallie généralement à lui protectionnisme et nationalisme a largement démontré qu'il était tout autant, et par ses excès, sources d'inefficacité, de perte de liberté et de conflits planétaires. Croire que l'Etat est le remède à tout et sait mieux que chacun de nous ce qu'il convient de faire de nos deniers est une absurdité. Et si l'Etat-providence n'a pas encore réussi à effondrer totalement notre pays, ses performances sont les plus médiocres des nations avancées.

En conséquence, le libéralisme est irrémédiablement menacé par ces tendances lourdes tant des opinions publiques que par les crises qui se succèdent.

Les libéraux modérés qui se reconnaissent dans l'esprit de Turgot, résumé dans cette courte devise : « liberté autant que nécessaire, égalité autant que possible... » se doivent de réagir face à ces risques sérieux de voir reflourir les écoles anti-libérales... les champions en sont nombreux.



Leur grand défi sera de définir et de mettre en œuvre y compris dans les comportements des dirigeants et des Institutions une « éthique du système d'économie libérale ».

La mondialisation a transformé notre planète en un champ de bataille sans morale et spiritualité, où les inégalités et plus encore que leur réalité, le ressenti qu'en ont les acteurs est devenu totalement insupportable : On peut avoir la conviction légitime de pouvoir tendre vers une mondialisation idéale, celle où le progrès de chacun contribue au progrès de tous, qui préserve à la fois les libertés et la prospérité... Encore faut-il en apporter les preuves tangibles. Le Prix Nobel Amartya Sen (1) en a tracé les grandes orientations, mais il manquait une traduction concrète. C'est précisément le grand mérite de Bernard Esambert que de proposer dans l'exceptionnel ouvrage (2) qu'il vient de diriger, une « Charte éthique du libéralisme économique » qui imposerait des garde-fous indispensables, sans altérer la capacité de progrès continu de l'économie libérale : Sensibiliser et responsabiliser les grands décideurs de la planète sur la nécessité de réinventer le libéralisme est une urgence, car comme le pensait Adam Smith « [...] le libéralisme n'est légitime que s'il permet d'accéder aux bonnes choses de la vie ... ».

« Puisse cette pandémie en porter les leçons. »

Un article de :



Jean-Louis CHAMBON
*Président-Fondateur du
Cercle Turgot*

(1) Amartya Sen : PRIX Nobel d'économie : « L'économie du Bien-être »

(2) Bernard Esambert, ancien conseiller du Président Pompidou : « Ethique et économie » :
Comment sauver le libéralisme ? Actes de la fondation - Chez Humensis - décembre 2020

Convergence

La revue interprofessionnelle incontournable



Découvrir Convergence

Accéder à la boutique



OU RENDEZ-VOUS SUR WWW.CCEF.NET
RUBRIQUE PUBLICATIONS > CONVERGENCE > COMMANDE EN LIGNE

[Cliquez ici pour visualiser ce mail dans votre navigateur](#)



Communiqué du 17 février 2021 adressé aux organismes de formation

Objet: formulaire unique intitulé "Attestation de présence et de règlement"

Mesdames, Messieurs les Responsables d'organismes de formation,

Dans le cadre d'une prise en charge individuelle complétée par un professionnel libéral sur la plateforme du FIF PL et afin qu'il puisse obtenir un prix en charge de la part de notre organisme. de prise en charge), ce dernier doit justifier:

1. Sa participation effective à la formation concernée par sa demande de prise en charge,
2. Le règlement de sa formation.

A cet effet, le FIF PL met à disposition du professionnel libéral un formulaire unique, regroupant ces justificatifs, intitulé "Attestation de présence et de règlement".

Ce formulaire, adapté à tout mode de formation suivie, à savoir en présentiel, e-learning ou blended-learning, doit être complété, daté et signé par l'organisme de formation, à l'issue de la formation, avec le cachet dit organisme.

Suivant le mode de formation suivie par le professionnel, l'organisme de formation complètera:

- La partie 1 pour une formation s'étant déroulée en totalité en présentiel (ou en visioconférence ou en classe virtuelle)
- La partie 2 pour une formation s'étant déroulée en totalité en e-learning
- Les parties 1 et 2 pour une formation s'étant déroulée à la fois en présentiel et en e-learning

Nous vous remercions de bien vouloir accepter de compléter et de remettre ce formulaire unique à chacun de vos stagiaires susceptibles d'adresser une demande de prise en charge au FIF PL.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site du FIF PL, soit dans l'espace Profession libérale soit dans l'espace Organisme de formation, ou encore en cliquant sur le lien ci-après:

[Attestation de présence et de règlement](#)

Salutations distinguées et cordiales.

Le FIF PL

www.fifpl.fr

[Pour ne plus recevoir de courriels de notre part, il vous suffit de vous rendre sur cette page](#)